



AVEC ET POUR
TOUS
des métiers qui
tissent du lien

ANIMATEUR.TRICE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

UN MÉTIER ENGAGÉ, AU SERVICE DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL

L'animateur·trice de Relais Petite Enfance (RPE) s'adresse à la fois aux familles et aux professionnels de l'accueil individuel.

Ses principales missions et activités sont :

- Informer les familles sur les modes d'accueil du territoire.
- Les conseiller et les accompagner dans le choix d'une solution adaptée.
- Soutenir les parents dans leur rôle de particuliers employeurs et contribuer à la médiation entre parents et professionnels.
- Organiser des ateliers d'éveil et des temps collectifs avec les enfants.
- Offrir aux professionnels de l'accueil individuel un lieu d'information, d'écoute et d'échanges et les accompagner dans leurs démarches.

- Les soutenir dans l'exercice de leur métier : accès à la formation, professionnalisation, lutte contre la sous-activité, promotion du métier, ...

L'animateur·trice de Relais Petite Enfance peut également être responsable d'un relais et contribuer au diagnostic territorial des besoins d'accueil ainsi qu'à l'élaboration et au suivi du projet de fonctionnement du relais. Dans ce cadre, il/elle peut développer des partenariats avec les acteurs locaux.

TRAVAILLER AU SEIN DE LA BRANCHE ALISFA, C'EST :

- > Un engagement solidaire et éthique au service de l'humain.
- > Des structures à vocation non-marchande tournées vers le progrès social.
- > Une gouvernance qui favorise l'investissement collectif autour d'un projet commun.

Elle parle de son métier

« C'est un métier aux multiples facettes. Il faut savoir écouter, observer, animer, créer du lien et l'entretenir. »

Carole

Formation requise et diplômes conseillés

L'animateur.trice RPE doit justifier d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle confirmée dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants ou du travail social.

Un niveau égal ou supérieur à Bac + 2 est recommandé.

Les diplômes suivants permettent notamment d'exercer ce métier :

- Éducateur de jeunes enfants,
- Puéricultrice,
- Infirmier.ère,
- Assistant.e de service social,
- Conseiller.ère en économie sociale et familiale,
- Animateur.trice socio-culturel.le,
- Psychomotricien.ne,
- Psychologue, etc.

Évoluer, changer de métier

Dans la classification de la convention collective de la Branche professionnelle des acteurs du lien social et familial (ALISFA), le métier d'animateur.trice Relais Petite Enfance correspond à l'emploi repère « Accompagnement petite enfance et parentalité ».

Des mobilités vers d'autres métiers au sein de la Branche sont possibles, à l'appui d'une formation spécifique éventuelle :

- **Métiers de la Petite enfance** : éducateur.trice de jeunes enfants, accueillant.e en Lieux d'Accueil Enfants-Parents.
- **Métiers de l'Animation et de l'intervention sociale** : animateur.trice, intervenant.e social.e, référent.e secteur, chargé.e de projet, mission, développement.

Elles parlent de leur métier

« C'est un métier relationnel avec des missions diversifiées et qui fait appel à des compétences administratives, éducatives, en psychologie, en animation... Il permet d'être à la fois au contact des enfants et d'un public adulte (parents et professionnel.le.s) et d'élaborer des projets transversaux grâce à un travail de réseau régulier et efficace. »

Aline

« J'accompagne les personnes dans la connaissance du métier d'assistant.e maternel.le. Je travaille sur leur professionnalisation en mettant en place des temps d'ateliers collectifs, des sorties, des formations, de l'analyse de la pratique professionnelle et des actions collectives en soirée. J'informe les parents et les professionnels sur leurs droits et devoirs. J'accompagne les familles en recherche de mode d'accueil. »

Manon

Pour plus d'informations sur les métiers de la Branche ALISFA, les compétences à mobiliser et les passerelles possibles entre les métiers, reportez-vous à la cartographie dynamique :



L'animateur.trice RPE exerce seul.e ou en équipe dans des Relais Petite Enfance, parfois intégrés à une structure gérant par ailleurs des crèches ou des centres sociaux ou socioculturels. Certains relais peuvent être itinérants.

Cette fonction peut nécessiter des déplacements et une disponibilité le soir ou le samedi, afin de tenir compte de l'organisation des parents et des assistant.e.s maternel.le.s.

Il/elle exerce ses activités en cohérence avec le projet de la structure, fondé sur la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant et il/elle est engagé dans une démarche de durabilité environnementale.

Cliquez [ici](#) pour accéder à la cartographie dynamique ou flashez ce QR code

